Décision n° 2017-1285
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 23 octobre 2017
abrogeant la décision n° 2015-0761 en date du 23 juin 2015
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la société New Line Network LLC
pour un réseau indépendant du service fixe
entre le département du Nord (59) et le Royaume-Uni

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-0761 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 juin 2015 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société New Line Network LLC pour un réseau indépendant du service fixe entre le département du Nord (59) et le Royaume-Uni ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1er mars 2017 modifiée portant délégation de signature ;

Vu la demande en date du 5 octobre 2017 de la société Access Partnership, agissant en nom et pour le compte de la société New Line Network LLC, reçue le 9 octobre 2017 ;

Décide :

Article 1. La décision n° 2015-0761 en date du 23 juin 2015 susvisée est abrogée à compter de la date de la présente décision. Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société New Line Network LLC.

Fait à Paris, le 23 octobre 2017,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur Mobile et Innovation